KOREGE®

Les frais du contrat
CCF KOREGE Exclusif(1)

Montant minimal de versement initial	1 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA

Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
• Support fonds euros	0,85% maximum
• Support unités de compte	
> Autres que SCPI/OPCI	0,50% maximum
> SCPI/OPCI	0,65% maximum
• Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	0% supplémentaire
Frais de gestion des unités de compte	
1/ Gestion libre	
Fonds actions(2) (moyenne)	**1,78%**
Dont taux de rétrocessions de commissions(3)	0,76%
Fonds obligations (moyenne)	**1,10%**
Dont taux de rétrocessions de commissions(3)	0,44%
Fonds immobilier(4) (moyenne)	**NA**
Dont taux de rétrocessions de commissions(3)	NA
Fonds diversifiés (moyenne)	**1,49%**
Dont taux de rétrocessions de commissions(3)	0,62%
Fonds monétaires(5) (moyenne)	**0,37%**
Dont taux de rétrocessions de commissions(3)	0,13%
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	
Gestion Pilotée : allocation profil 30 (moyenne)	**0,46%**
Dont taux de rétrocessions de commissions(3)	0,18%
Gestion Pilotée : allocation profil 70 (moyenne)	**1,06%**
Dont taux de rétrocessions de commissions(3)	0,42%
Gestion Pilotée : allocation profil 90 (moyenne)	**1,37%**
Dont taux de rétrocessions de commissions(3)	0,54%
Gestion Signature : profil prudent (moyenne)	**0,48%**
Dont taux de rétrocessions de commissions(3)	0,21%
Gestion Signature : profil équilibré (moyenne)	**0,98%**
Dont taux de rétrocessions de commissions(3)	0,44%
Gestion Signature : profil dynamique (moyenne)	**1,33%**
Dont taux de rétrocessions de commissions(3)	0,59%

Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	0% maximum 1,00% maximum en cas de transfert
Frais de changement de modes de gestion	0% du montant arbitré
Frais d'arbitrage	
• proportionnels	0% maximum
• nombre d'arbitrages gratuits par an	Tous
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente	3,00%
Frais de rachat	0% à l'exception de certains supports qui peuvent supporter des pénalités de 20% maximum(6)

NA : non applicable.
(1) Le tableau indique les principaux frais du contrat au lancement du produit. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.
(2) La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.
(3) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.
(4) La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.
(5) La catégorie « fonds monétaires » inclut les fonds monétaires à court-terme.
(6) Il s'agit de supports visés aux a) à c) du III de l'article A. 132-5-4 du Code des assurances.
Date de révision du document : publié le 01/11/2026.